



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE
DE SAINT-SYMPHORIEN DE LÉVEZOU
(A.S.E.S)

Chers amis,

L'Assemblée générale de l'association aura lieu le **samedi 23 février 2013 à 17 heures** à la **Maison du Temps Libre au Viala-du-Tarn**.

A l'ordre du jour: présentation des statuts et du bureau, collecte de cotisations, débats autour des actions à envisager dans le courant de l'année, questions diverses.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'adhésion pour l'année 2013 à renvoyer avec votre règlement ou à remettre à notre trésorière lors de l'Assemblée générale. (*adresse*: ASES, chez Christiane AVIGNON SAINT-SYMPHORIEN 12490 LE VIALA-DU-TARN)

Avec nos salutations amicales,
Jacquie et Lili



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN
DE LEVEZOU (A.S.E.S)

Bulletin d'adhésion à l'association pour l'année 2013

Nom: _____

Prénom(s): _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Mobile: _____

Adresse électronique: _____@_____

Verse à ce titre, **pour l'exercice 2013**, la somme suivante:

Membre actif: 10 euros

Couple: 15 euros

Membre bienfaiteur: montant au choix

- par chèque bancaire
 en espèces

A.S.E.S, chez madame Christiane Avignon, SAINT-SYMPHORIEN, 12490 LE VIALA-DU-TARN

LETTRE DE L'ASSOCIATION

n° 1 - janvier 2013

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Saint-Symphorien de Lévezou est née officiellement le 23 août 2012, et a été publiée au Journal Officiel en décembre.

Son but est de préserver et valoriser un édifice exceptionnel à plus d'un titre, que ce soit pour son mobilier ou pour ses fresques des XVIIe-XVIIIe siècles, aujourd'hui en grande partie encore masquées, et qui sont quasi-unique dans le département de l'Aveyron.

L'association vise à rassembler les moyens et les énergies pour préserver et valoriser ce patrimoine. Elle s'est dotée d'un conseil scientifique qui rassemble des spécialistes du patrimoine et des autorités religieuses (DRAC/SRA - Service Départemental de l'Archéologie - Bâtiments de France - Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron - Conservation des objets d'art - Université de Montpellier - Evêché de Rodez) afin de garantir tout le sérieux des initiatives. Les représentants des collectivités territoriales sont également membres de droit de l'association.